

# Coordination Nationale Infirmière

## INFIRMIER ANESTHESISTE Diplômé d'Etat

DGS / DHOS août 2002

### PROFESSION

L'infirmier anesthésiste est le collaborateur du médecin anesthésiste dans les blocs opératoires et obstétricaux. Il travaille sous sa responsabilité. Il participe à la sécurité des soins lors des interventions chirurgicales notamment par le contrôle du matériel d'anesthésie.

A l'heure actuelle, 6044 infirmiers anesthésistes exercent en France, dont 73 % de femmes.

### ETUDES PREPARANT AU DIPLOME

Les infirmiers anesthésistes sont titulaires d'un Diplôme d'Etat, qui se prépare en 24 mois dans des écoles d'infirmier anesthésiste agréées par le Préfet de région.

*ACCES*: la formation est ouverte aux candidats :

- titulaires de l'un des titres ou diplômes suivants :
  - Diplôme, certificat ou titre permettant l'exercice de la profession d'**infirmier** en France ;
  - Diplôme, certificat ou titre permettant l'exercice de la profession de **sage-femme** en France ;
- justifiant de **deux années d'exercice** minimum, soit dans la profession d'infirmier, soit dans celle de sage-femme, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours ;
- ayant satisfait aux **épreuves de sélection** qui comprennent :
  - une **épreuve écrite et anonyme d'admissibilité** permettant de tester les connaissances professionnelles et les capacités de synthèse des candidats, d'une durée d'une heure et trente minutes, notée sur 40 points. Elle se compose de vingt questions courtes portant sur le programme de formation des infirmiers. Sont déclarés admissibles les candidats ayant obtenu une note au moins égale à 20 sur 40.
  - Une **épreuve orale d'admission** sur un sujet d'ordre professionnel faisant appel à des connaissances cliniques permettant d'évaluer les compétences développées au cours de l'expérience professionnelle du candidat et sa capacité à gérer une situation de soins. L'épreuve, notée sur 40 consiste en un exposé de dix minutes suivi d'une discussion avec le jury. Sont déclarés admis les candidats ayant obtenu une note au moins égale à 20 sur 40.

*Attention* : des personnes titulaires d'un **diplôme étranger d'infirmier ou de sage-femme non validé** pour l'exercice en France peuvent être admises à passer les épreuves de sélection si :

- elles justifient d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans ;
- elles satisfont à un test de niveau professionnel et à une épreuve destinée à apprécier leur maîtrise de la langue française.

Ces épreuves sont organisées par le service culturel de l'Ambassade de France du pays concerné. Mais ces personnes ne seront pas autorisées à exercer en France.

- L'admission définitive est subordonnée à la production d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé attestant :
  - que le candidat n'est atteint d'aucune affection physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession ;
  - des vaccinations antitétanique, antidiphtérique, antipoliomyélitique et contre l'hépatite B. Il doit également préciser que le candidat a subi un test tuberculique et qu'il est positif ou que deux tentatives infructueuses de vaccination par le BCG ont été effectuées.

## FORMATION

- La formation de infirmiers anesthésistes est d'une durée de **24 mois**, comprenant :
  - 700 heures **d'enseignement théorique, pratique et dirigé** dont les objectifs sont définis par année. Mais il appartient à chaque école de les répartir en trois séquences de formation par année, faisant chacune l'objet d'une évaluation ;
  - 70 semaines de **stage** ;
  - 4 semaines de **travail personnel**.
- L'évaluation a plusieurs aspects :
  - une **évaluation théorique** qui porte sur l'ensemble des enseignements de chaque séquence. Elle doit être écrite et anonyme et est notée sur 20 points. Elle se compose d'une épreuve de synthèse, d'une durée de deux heures et d'une épreuve de questions de la même durée. L'évaluation se fait sur 20 points. Une séquence est validée si l'élève a obtenu une note au moins égale à 10 sur 20 ;
  - une **évaluation clinique** sous la forme d'une mise en situation professionnelle en secteur anesthésie, notée sur 40. Elle est validée si l'élève a obtenu une note au moins égale à 20 sur 40 ;
  - une **évaluation des stages** réalisée à la fin de chacun d'entre eux selon des critères définis conjointement par l'équipe pédagogique et les professionnels accueillant les élèves ;
  - un **travail d'intérêt professionnel** présenté à la fin de la seconde année.

## DELIVRANCE DU DIPLOME D' ETAT.

- Sont autorisés à se présenter à l'examen les élèves qui ont validé chacune des séquences d'enseignement, chaque mise en situation professionnelle, chaque stage et qui ont présenté un travail d'intérêt professionnel.
- Les **épreuves** comprennent :
  - Une **épreuve de synthèse** à partir d'une situation concrète, d'une durée de deux heures, notée sur 20 ;
  - Une épreuve de 10 **questions**, d'une durée de deux heures, notée sur 20 ;
  - Une **mise en situation professionnelle**, d'une durée maximum de 5 heures, notée sur 40.Aux notes résultant de ces épreuves, sont ajoutées la moyenne sur 40 des séquences et la moyenne sur 40 des deux mises en situation professionnelles. L'obtention du diplôme nécessite un total de 80 points sur 160 (sans notes inférieures à 7/20 aux épreuves écrites, ni inférieures ou égales à 20/40 à l'épreuve de mise en situation professionnelle).

## INSTITUTS DE FORMATION

### ALSACE

CHU de Strasbourg Saint-Marc  
6, rue Saint-Marc  
67000 STRASBOURG  
Tél : 03 88 11 60 12

### AQUITAINE

IFCS Pellegrin  
Rue Fransisco Ferrer-  
33076 BORDEAUX  
Tél : 05 56 79 55 83

### AUVERGNE

Ecole d'infirmiers anesthésistes  
BP 69 – 63003 CLERMONT-FERRAND  
Tél : 04 73 75 13 46

### BASSE-NORMANDIE

CHU Côte de Nacre  
Avenue de la côte de nacre  
14033 CAEN

### LANGUEDOC-ROUSSILLON

Centre de formation du personnel hospitalier  
1146, avenue du Père Soulas  
34295 MONTPELLIER  
Tél : 04 67 33 88 35

### LIMOUSIN

CHU Dupuytren  
23, avenue Dominique Larrey  
87042 LIMOGES  
Tél : 05 55 05 62 80

### LORRAINE

CHR de Brabois  
Rue du Morvan –  
54511 VANDOEUVRE LES NANCY  
Tél : 03 83 15 38 49

### MIDI-PYRENEES

Hôpital de Purpan  
330,avenue de Grande-Bretagne  
31059 TOULOUSE CEDEX

Tél : 02 31 06 49 28

BOURGOGNE  
IFSI du CHU de Dijon  
12, boulevard Lattre de Tassigny  
21034 DIJON  
Tél : 03 80 29 38 43

BRETAGNE  
CHRU Hôpital cavale blanche  
Boulevard Tanguy Prigent BP 824  
29609 BREST  
Tél : 02 98 34 71 01

CHR Pontchaillou de Rennes  
2, Rue Henri Le Guilloux  
35033 RENNES  
Tél : 02 99 28 24 94

CENTRE  
CHU Bretonneau  
2, rue Mansard  
37170 CHAMBRAY LES TOURS  
Tél : 02 47 47 38 71

CHAMPAGNE-ARDENNES  
Hôpital Maison blanche  
45, rue Cognacq-Jay  
51090 REIMS  
Tél : 03 26 78 74 61

FRANCHE-COMTE  
Ecole des Tilleroyes  
44, chemin du sanatorium  
25000 BESANCON  
Tél : 03 81 41 50 17

HAUTE-NORMANDIE  
CHU Charles Nicolle  
1, rue de Germont  
76038 ROUEN  
Tél : 02 32 88 86 01

ILE DE France  
CIIADE - Hôpital de Val de Grâce  
BP 1  
00446 ARMEES  
Tél : 01 40 51 444 50

Hôpital Pitié-Salpêtrière  
47-83, boulevard de l'Hôpital  
75013 PARIS  
Tél : 01 42 16 07 00

Centre hospitalier Saint-Germain  
20, rue Amargis BP 231  
78105 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE  
Tél : 01 39 21 14 00

Tél : 05 61 77 24 19

NORD-PAS-DE-CALAIS  
Institut Gernez-Rieux  
Rue du Docteur Schweitzer  
59037 LILLE CEDEX  
Tél : 03 20 44 44 72

PAYS DE LOIRE  
Ecole pluriprofessionnelle  
50, route de Saint-Sébastien  
44035 NANTES  
Tél : 02 40 84 67 45

PICARDIE  
CHU Hôpital Sud  
Avenue René Laënnec  
80054 AMIENS  
Tél : 03 22 45 54 88

POITOU-CHARENTES  
CHU La Milétrie  
350, avenue Jacques Cœur BP 577  
86021 POITIERS  
Tél : 05 49 44 40 62

PACA  
Ecole d'anesthésiste du CHU  
14, avenue Valombrose  
06000 NICE  
Tél : 04 92 03 81 23

Hôpital d'instruction des armées Laveran  
Boulevard Laveran  
13998 MARSEILLE ARMEES  
Tél : 04 91 61 70 93

Assistance publique de Marseille  
Hôtel-dieu  
6, place Daviel  
13224 MARSEILLE CEDEX  
Tél : 04 91 38 14 57

Hôpital Saint-Anne  
83000 TOULON NAVAL  
Tél : 04 94 09 90 00

RHONE-ALPES  
CHU Hôpital Nord  
Boulevard de la chantourne BP 217  
38043 LA TRONCHE CEDEX 9  
Tél : 04 76 76 50 56

IFCS secteur est  
5, avenue Esquirol  
69424 LYON  
Tél : 04 72 11 67 10

## CARRIERE

- L'immense majorité des infirmiers anesthésistes sont salariés (97%) dans des Etablissement de santé.
- Infirmier anesthésiste à l'hôpital : concours sur titre, ouvert dans chaque établissement aux titulaires du Diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste.

- **Carrière hospitalière :**

La carrière dans la fonction publique hospitalière se déroule sur trois corps. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, les infirmiers anesthésistes de la fonction publique hospitalière bénéficient de perspectives de carrière élargies, à la suite de la création des corps de cadre de santé et de directeur des soins.

Le corps des infirmiers anesthésistes comprend deux grades (catégorie A) :

- infirmier anesthésiste de classe normale
- infirmier anesthésiste de classe supérieure

et un corps d'encadrement qui comprend deux grades (catégorie A) :

- infirmier anesthésiste cadre de santé
- infirmier anesthésiste cadre supérieur de santé

Le corps de directeur des soins de la filière infirmière comprend deux grade (catégorie A) :

- directeur des soins de 2<sup>e</sup> classe
- directeur des soins de 1<sup>e</sup> classe

Echelon	Indice brut de référence	Ancienneté moyenne	Rémunération nette au 1/01/02 (primes et indemnités permanentes comprises) (1)
<b>Infirmier anesthésiste de classe normale</b>			
8 <sup>ème</sup>	652	-	Fin de carrière : 2412,10 €
1 <sup>er</sup>	408	1 an	Début de carrière : 1648,55 € <sup>(2)</sup>
		Total 21 ans	
<b>Infirmier anesthésiste de classe supérieure</b>			
6 <sup>ème</sup>	730	-	Fin de carrière : 2670,94 €
1 <sup>er</sup>	530	2 ans	Début de carrière : 2023,85 €
		Total 14 ans	
<b>Infirmier anesthésiste cadre de santé</b>			
8 <sup>ème</sup>	740	-	Fin de carrière : 2934,33 €
1 <sup>er</sup>	430	1 an	Début de carrière : 1937,82 €
		Total 19 ans	
<b>Infirmier anesthésiste cadre supérieur de santé</b>			
6 <sup>ème</sup>	780	-	Fin de carrière : 3138,76 €
1 <sup>er</sup>	625	2 ans	Début de carrière : 2629,72 €
		Total 14 ans	
1- Prime spécifique, indemnité de sujétion spéciale (13 heures), prime de service " mensualisée " au taux moyen de 7,5 %, prime d'encadrement et de début de carrière comprises, le cas échéant.			
2- Bénéfice d'une bonification d'ancienneté de 24 mois			

Le corps de directeur des soins est accessible par concours interne sur épreuves aux infirmiers anesthésistes cadres et cadres supérieurs de santé remplissant certaines conditions (cf fiche " directeur des soins ").

## EXERCICE

- Le diplôme d'infirmier anesthésiste ne fait pas l'objet d'une **réglementation européenne spécifique** mais relève des directives dites du système général. Les

ressortissants de l'Union européenne, titulaires d'un diplôme d'infirmier non conforme aux obligations fixées par les directives européennes peuvent bénéficier d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée par le préfet de région. En cas de différences substantielles de formation, l'intéressé doit se soumettre à une épreuve d'aptitude ou accomplir un stage d'adaptation.

- Si vous souhaitez exercer en tant qu'infirmier anesthésiste au sein d'un Etat de l'Union européenne, vous devez prendre contact avec les autorités compétentes de l'Etat membre où vous souhaitez vous installer, afin d'obtenir la reconnaissance de votre diplôme.